

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence Professionnelle
Activités juridiques : métiers du droit de
l'immobilier**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 27 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Laurent FIOLET : Laurent.FIOLET@ext.uca.fr

Christine BERTRAND : christine.bertrand@uca.fr

Intitulés du parcours de la mention :

Droit et gestion de l'habitat social

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de droit : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements

Oui

Stages

Le stage intégré à la formation s'organise comme suit :

Intitulé	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et gestion de l'habitat social	16 semaines	Avril au 30 septembre n+1	Rapport de stage + soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

Une absence tolérée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Accès à la salle d'examen

Retard toléré : 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il n'a pas validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier – Droit et gestion de l'habitat social

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Environnement et savoirs fondamentaux	15	7,5												
EC 1 : Acteurs et politique du logement social		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 3 : Connaissance juridique		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 4 : Droit des organisations		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 5 : Langues		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
UE 2 : Action	15	7,5												
EC 1 : Stratégie et commercialisation		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 2 : Gestion de la demande et des attributions		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 3 : Montage d'opération et fiscalité		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 4 : Gestion technique du patrimoine		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		
EC 5 : Méthodologie, outils et méthodes de communication		1,5	EvC		2	E/O	**	2	E/O	**	1	M		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE et des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 3 : Domaines métiers	12	6												
EC 1 : Management des organisations et des équipes		1,5	EvC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
EC 2 : Gestion locative		1,5	EvC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
EC 3 : Gestion de la relation clientèle		1,5	EvC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
EC 4 : Ateliers de professionnalisation et méthodologie		0,5	EvC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
EC 5 : Gestion financière		1	EvC		2	E/O	**		2	E/O	**	1	M	
UE 4 : Projet tutoré ou projet individuel	9	4,5	EvC		2	E/O+M			E/O+M			E/O+M		
UE 5 : Stage ou action professionnelle	9	4,5				M/S	20 min		M/S	20 min		M/S	20 min	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : ** Selon nature